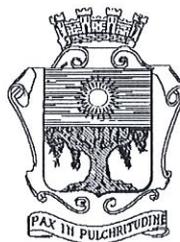


AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-05-DE  
Reçu le 26/02/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – CRECHE MUNICIPALE « LES PETITS MALINS » - ATTRIBUTION DE  
LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – PASSATION D'UNE  
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance Publique Ordinaire du 23 FEVRIER 2021  
A 19 heures dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carole LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 27

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 17 février 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-05-DE  
Reçu le 26/02/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

V – CRECHE MUNICIPALE « LES PETITS MALINS » - ATTRIBUTION DE LA  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – PASSATION D’UNE CONVENTION  
AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Madame Arzu-Marie PANIZZI, Adjointe au Maire, s’exprime ainsi :

« La crèche municipale « Les petits Malins », dont la mission est d’assurer l’accueil collectif d’enfants âgés de moins de six ans dans le respect des dispositions des articles R2324-16 et suivants du code de la santé publique, bénéficie chaque année d’une participation financière du département des Alpes-Maritimes.

Cette participation, dont le montant pour l’année 2021 s’élève à la somme de 24 866 €, et les modalités de versement sont définies dans la convention d’attribution s’y rapportant, qui prendra fin le 31 décembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

- DECIDE la passation d’une convention avec le Département des Alpes-Maritimes portant sur l’attribution d’une subvention de fonctionnement de l’établissement d’accueil de jeunes enfants « les Petits Malins » pour l’année 2021,
- APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l’ensemble des actes s’y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Roger ROUX

